



STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

RÉUNION DU 30 MARS 2026 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2025 - 2026

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D5 / Unique / Poule A
Journée du 28 MARS 2026

Garges Fcm 23	Ecouen Fc 25	Garges Fcm 23 responsable
---------------	--------------	----------------------------------

Garges Fcm 23: **100€ AMENDE**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U14 D4 / Unique / Poule C
Journée du 28 MARS 2026

Deuil Enghien Fc 23	Soisy Andilly Margen 22	Deuil Enghien Fc 23 responsable
---------------------	-------------------------	--

Deuil Enghien Fc 23 **100€ AMENDE**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U18 D1 / Unique / Unique
Journée du 29 MARS 2026

Garges Fcm 21	Goussainville Fc 21	Garges Fcm 21 responsable
---------------	---------------------	----------------------------------

Garges Fcm 21 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

U16 D2 / Unique / Poule B
Journée du 29 MARS 2026

Rc Argenteuil 23	Viarmes Asnieres Ol. 21	Rc Argenteuil 23 responsable
------------------	-------------------------	-------------------------------------

Rc Argenteuil 23 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Critérium Plus De 45 Ans / Unique / Poule C
Journée du 29 MARS 2026

Ent.Thillay Roissy 35	Fosses F. U. 35	Ent.Thillay Roissy 35 responsable
-----------------------	-----------------	--

Ent.Thillay Roissy 35 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Critérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule C
Journée du 29 MARS 2026

Champagne 95 Sfc 40	Osny F.C. 40	Champagne 95 Sfc 40 responsable
---------------------	--------------	--

Champagne 95 Sfc 40 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Anciens D4 / Unique / Poule Unique
Journée du 29 MARS 2026

Belloy St Martin Asc 32	Vallee Du Sausser Es 32	Belloy St Martin Asc 32 responsable
-------------------------	-------------------------	--



Belloy St Martin Asc 32 **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.